















Rapport annuel 2018

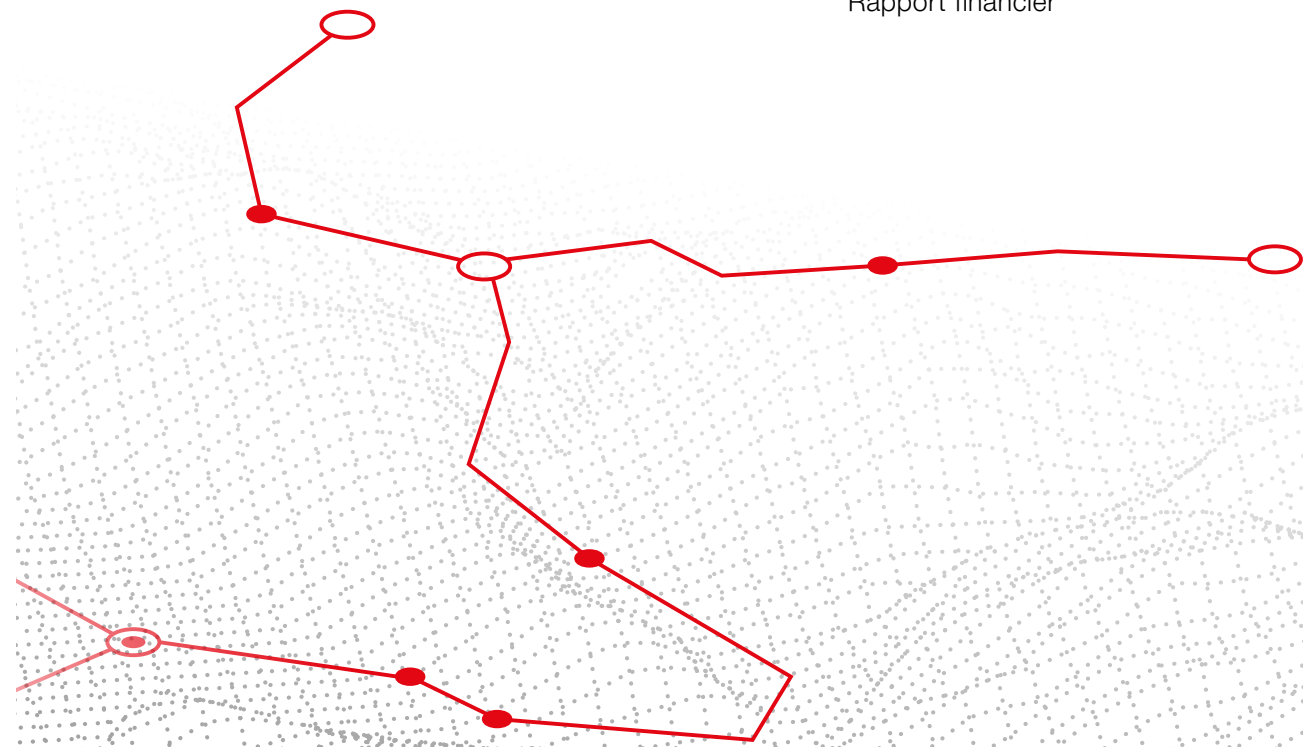


Chiffres clés.

Sommaire.

Chiffres clés	2
Bilan croisé	4
Corporate governance	6
Gestion d'entreprise	8
Personnel	10
Production	11
Partenariats	13
Rétrospective	14
Rapport financier	18

 69 Collaborateurs	 75% Satisfaction collaborateurs	 116 Jours de formation cumulés
 43.7 MCHF Chiffre d'affaires	 86.6 MIO Voyageurs-km	 9.1 MIO Voyageurs
 42.4% Taux de couverture	 88.9% Ponctualité	 88.1% Disponibilité de la flotte
 83% Satisfaction clients	 146 Réclamations clients	 2.15% Fraude
 493 Abonnés Instagram	 9'660 Newsletters envoyées	 30 Partenaires marketing



Le bilan croisé de 2018.

Avec Alain Barbey, Président du Conseil d'administration de RegionAlps, et Yves Marclay, Directeur

Si vous deviez résumer en un mot l'année écoulée pour RegionAlps, quel serait-il ?

Alain Barbey: 2018 a marqué nos 15 ans d'existence. En termes de gouvernance, je la qualifierais d'année charnière. Ce jubilé nous a permis de réaliser un bilan et de procéder à des ajustements. Nous en avons également tiré profit pour fixer un cap et pour définir des projets.

Yves Marclay: À l'interne, je parlerais d'une année de transition. Outre l'arrivée et le départ de collaborateurs, nous avons commencé à appliquer la nouvelle stratégie de la direction. Au niveau externe, RegionAlps a été une véritable machine à succès, pour une grande part grâce à la cadence à la demi-heure qui a été instaurée en 2012 et 2016 entre Monthey et Brig, et en 2017 entre Martigny et Le Châble / Orsières. Nous avons pu tester dans des conditions de stress la continuité de nos prestations.

L'exercice 2018 aura vu le record du nombre de passagers être battu à 9,1 millions. Comment expliquez-vous un tel plébiscite ?

YM: Notre produit correspond réellement à la demande de nos usagers en termes de mobilité, que ce soit pour les pendulaires ou pour les loisirs. En quelques années, nous sommes passés de 4 à 9 millions de clients. Ce n'est pas un hasard. La cohérence de notre offre, qui est intégrée à celle de nos partenaires comme les CFF et CarPostal, consolide cette chaîne de mobilité.

AB: La cadence à 30 minutes est selon moi le facteur principal de ce succès. Il est confortable pour nos usagers de se rendre à la gare en sachant qu'ils n'auront pas à attendre longtemps avant d'avoir un train. La fiabilité et la ponctualité ont renforcé cet attrait. L'équipe en place a donc fait de l'excellent travail. Notre communication a aussi été améliorée.

L'un des indicateurs significatifs de la vitalité des entreprises de votre branche est le décompte des voyageurs-kilomètres. 2018 a-t-il été un bon cru à ce niveau ?

YM: Oui, nous sommes passés de 83 millions de voyageurs-kilomètres en 2017 à 86,5 millions en 2018. Il faut toutefois relativiser ce résultat, puisque de grands opérateurs comme les CFF ou des régions comme Zurich atteignent ces chiffres en quelques semaines.

Cette évolution soulève cependant un problème qui va se renforcer ces prochaines années, à savoir nos limites de capacités, en particulier aux heures de pointe. Nous devons rester en mesure de garantir des places assises à nos voyageurs.



Yves Marclay, Directeur

Alain Barbey, Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration actuel avait préconisé à son arrivée une progression saine de l'offre afin de soutenir la croissance de RegionAlps. Cette stratégie est-elle toujours à l'ordre du jour ?

AB: Oui, mais les premières solutions que nous avons retenues sont à repenser. Nous devons recourir à de nouveaux relais. Notre vision à plus long terme nous permettra de corriger le tir. L'engagement du Conseil d'administration et la souplesse de notre team vont en fait entraîner une croissance d'opportunisme.

En matière de desserte, comment fonctionne la complémentarité avec les autres prestataires de services et quelles mesures vont être adoptées afin de renforcer ces collaborations ?

YM: Nous dialoguons bien sûr avec les CFF avec qui nous gérons un réseau en commun. Nous avons identifié des

synergies à trois niveaux avec nos partenaires: la production ferroviaire, l'offre transversale et le pôle communication-marketing. Nous devons développer par ce biais une vision globale afin de résoudre la problématique de la mobilité en Valais. Les premiers résultats significatifs dans ce registre sont attendus pour 2020.

AB: La collaboration avec les CFF est cruciale. Il s'agit d'une grosse machine qui a besoin d'un ancrage régional.

Quelles innovations majeures sont envisagées pour 2019 ?

YM: Innovation n'est pas le bon mot. Je parlerais d'expérience client plutôt que de technologie. Pour résumer notre approche, il faut à la fois que nos voyageurs inspirent (littéralement) et qu'ils se laissent inspirer par le train, de sorte qu'ils respirent (dans le sens de se détendre). Dans cette optique, nous entendons les séduire avec une vision à 360 degrés.

AB: Le partenariat avec les CFF a débouché sur davantage de digitalisation, ce qui nous est profitable. Nous bénéficions d'autres apports très intéressants, notamment dans le domaine des ressources humaines et avec l'introduction de différentes méthodologies. Ce que l'on appelle le «smart rail» nous sert à améliorer l'expérience de nos usagers qui doivent se sentir choyés.

L'objectif de vous profiler comme le premier opérateur en termes de transports dans ce canton est-il maintenu et, si oui, comment comptez-vous consolider cette position de leader ?

AB: Nous détenons de facto ce statut, puisque nos lignes vont des confins du Chablais au départ du tunnel du Simplon. Ce réseau de plaine constitue la colonne vertébrale de notre région en matière de mobilité. Nous gérons aussi des bus. Ces lignes nous permettent de ramener des clients vers les gares.

La desserte d'événements culturels et sportifs, l'acheminement d'élèves et les excursions touristiques sont les axes que vous semblez privilégier comme relais de croissance.

YM: C'est exact, d'autant plus que les écoliers d'aujourd'hui sont les pendulaires de demain. Nous disposons de façon générale d'un fort potentiel de progression. En Valais, presque chaque foyer possède deux voitures. Nous devons par conséquent optimiser notre offre en montrant son efficacité. Cette stratégie vaut pour les loisirs.

AB: Le transfert modal entre les divers types de transports est déterminant. Dans notre canton, la prise de conscience qu'il convient de privilégier les services publics demande un peu plus de temps que dans les villes. Nous devons mettre en avant notre responsabilité sociale. Nous parviendrons de la sorte à asseoir notre notoriété et à augmenter notre capital sympathie.

Comment entretenez-vous le dialogue avec les autorités afin d'être entendus dans un secteur qui n'échappe pas aux soubresauts politiques et économiques ?

AB: Nos interlocuteurs sont à la fois nos partenaires et nos commanditaires. Ils nous apportent un soutien critique. Même si nos objectifs divergent parfois, nous bénéficions de leur appui. Nous avons tous intérêt à offrir des transports de qualité dans notre région.

YM: Mon expérience m'a montré qu'il convenait de privilégier deux valeurs dans le cadre de ces échanges: la proactivité et la transparence. Nous devons jouer cartes sur table et les informer dès que possible des évolutions qui interviennent chez RegionAlps. Dans la pratique, nous avons des contacts réguliers avec le Service cantonal de la mobilité. Nous ne pouvons réussir qu'ensemble.

Corporate governance.

RegionAlps est une société anonyme dont le siège social est à Martigny. Le capital-actions s'élève à CHF 6'650'000. Il est composé de 665'000 actions d'une valeur nominative de CHF 10.-. La totalité du capital-actions est libérée. Chaque action donne droit à une voix à l'Assemblée générale. Au 31 décembre 2018, l'actionnariat de la société était composé de la manière suivante: CFF (70%), TMR (18%) et le Canton du Valais (12%).

L'Assemblée générale est l'organe suprême de la société. Elle se réunit une fois par année dans les six mois qui suivent la clôture d'un exercice. Des Assemblées générales extraordinaires sont convoquées au besoin. La convocation se fait par courrier recommandé adressé à chaque actionnaire. Le délai de convocation est de 20 jours. L'Assemblée générale a eu lieu le 26 juin 2018 à Chamoson. Les trois actionnaires, représentant la totalité de l'actionnariat, étaient présents. Les fonctions et les compétences de l'Assemblée générale ainsi que les droits de participation des actionnaires sont régis par les statuts. Le Conseil d'administration est composé de cinq

membres. La durée du mandat de chaque administrateur est de trois ans au plus; chaque administrateur est indéfiniment rééligible. Le Conseil d'administration élit le Président, le Vice-Président et le Secrétaire. Le Conseil d'administration a délégué la conduite opérationnelle de la société au Directeur, conformément à l'article 4 du règlement d'organisation de la société. Les compétences du Conseil d'administration et de la Direction sont définies dans les statuts et le règlement d'organisation. Durant l'exercice 2018, le Conseil d'administration a tenu 5 séances ordinaires. D'autres séances extraordinaires pour certains membres ont aussi été tenues.

Honoraires et frais du Conseil d'administration

Tous les membres du Conseil d'administration		2018	2017
Honoraires	77'800	103'000	
Frais forfaitaires	5'400	6'000	
Total	83'200	109'000	

Président du Conseil d'administration		2018	2017
Honoraires	26'200	29'200	
Frais forfaitaires	2'000	2'000	
Total	28'200	31'200	

Les autres membres du Conseil d'administration		2018	2017
Honoraires	51'600	73'800	
Frais forfaitaires	3'400	4'000	
Total	55'000	77'800	

Le Directeur général, qui est élu par le Conseil d'administration, est responsable de l'ensemble de la gestion des affaires et des différentes opérations si celles-ci ne relèvent pas de la responsabilité de l'Assemblée générale ou du Conseil d'administration. Le rapport de gestion 2018 décrit les principaux éléments gérés par le Directeur général et les responsables des finances, des ressources humaines, de la production, du matériel roulant et du marketing.

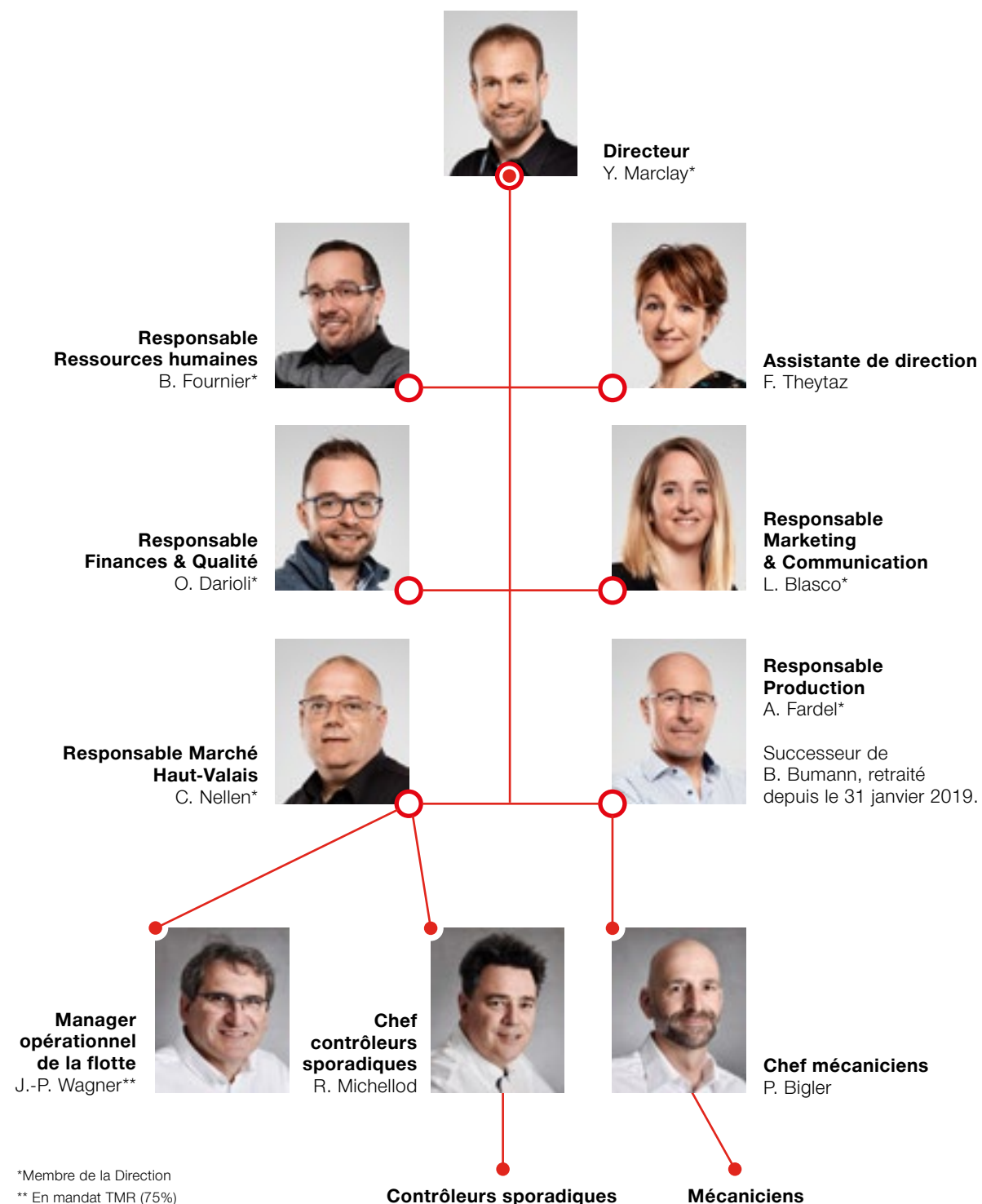
L'Assemblée générale élit un organe de révision pour une année. L'organe de révision de RegionAlps SA est Ernst & Young AG. Durant l'exercice 2018, RegionAlps a payé CHF 22'000 pour la révision annuelle des comptes.

Gauche à droite:

Yves Gaberell, Gérald Barras (Secrétaire), Yves Marclay (Directeur), Martin von Känel (Vice-président), Alain Barbey (Président), Paul Blumenthal. Manquent sur la photo: Raymond Carrupt (Vice-président jusqu'au 30.06.2018), Hans-Rudolf Mooser (membre jusqu'au 30.06.2018), Benno Bucher (membre jusqu'au 30.09.2018).



Organigramme.



*Membre de la Direction
** En mandat TMR (75%)

Valeurs.



Service
Le client fait partie de nos priorités. Nous nous engageons à garantir un service à la clientèle de haute qualité.



Sécurité
Les clients sont acheminés dans les meilleures conditions possibles, en privilégiant leur sécurité et celle des collaborateurs.



Responsabilité
Chaque collaborateur est motivé et sait prendre ses responsabilités pour le bien de l'entreprise.



Compétence
Chaque collaborateur est formé à ses tâches. Ses connaissances sont mises à jour et développées. Les employés connaissent bien leur travail et sont compétents dans ce qu'ils font.



Efficience
La recherche de la solution la plus économique est systématique mais ne se fait pas au détriment de la qualité des autres valeurs. Elle renforce la crédibilité et la force de l'entreprise auprès des mandants.



Solidarité
L'entraide est la clé de la réussite. Chaque collaborateur se doit d'aider et a droit à se faire aider au sein de l'entreprise.

Garantir les compétences.

L'effectif du personnel de RegionAlps a connu peu d'évolution durant l'année 2018. Un mécanicien a quitté ses fonctions et une nouvelle responsable marketing et communication est arrivée au sein de la direction. Une augmentation générale des salaires (+ 1%) a été octroyée au personnel en sus de la progression dans les échelons de fonction liés à l'expérience. La mise en œuvre de cette mesure découle des négociations de la prolongation de la convention collective de travail de RegionAlps 2017 – 2021.

Aucune classe d'aspirants n'a été mise en place durant l'année, mais les besoins ont été définis pour l'année 2019. Les mécaniciens ont bénéficié de plusieurs formations continues liées notamment au déploiement de l'ETCS, le système européen de contrôle des trains. Quelques mécaniciens ont également réussi leurs examens périodiques.

De leur côté, les contrôleurs sporadiques ont profité d'échanger leur expérience avec les autres entreprises de transport public de la région. Prévue pour le changement horaire 2019, la reprise des prestations de relevés de fréquence sur les lignes du trafic régional a également entraîné la formation du personnel d'accompagnement de RegionAlps.

Informers la clientèle.

Sans développement majeur de l'offre de transport régional, l'année 2018 a cependant été marquée par plusieurs événements dans la planification et la réalisation des prestations. Le nouvel horaire de l'Entremont a nécessité un temps d'adaptation pour les clients, mais également pour les mécaniciens et le centre de gestion du trafic. L'introduction du système ETCS niveau 2 entre Sierre et Sion par les CFF a également fortement impacté la marche des trains régionaux et le travail quotidien des mécaniciens.

Après deux ans de travaux, la nouvelle gare du Châble a été mise en service début novembre. Spacieuse et souterraine, elle facilite la liaison rail – câble pour les clients à destination de Verbier et son domaine skiable. Avec le développement de la mobilité dans le Chablais, l'offre de transport régional a également été adaptée et une nouvelle paire de courses est organisée chaque soir entre Monthey et St-Gingolph.

Afin d'offrir davantage de confort et d'espace pour les clients, l'ensemble des rames NINA a été transformé aux ateliers BLS de Bönigen. Un compartiment multifonctions a été ajouté au milieu de la rame et l'ensemble du système d'information voyageurs a été revu. Des nouveaux écrans permettent aujourd'hui de suivre le parcours de la ligne.

Les rames DOMINO ont reçu un sealing complet aux ateliers TMR d'Orsières. L'objectif n'est pas seulement esthétique, mais il permet de faciliter le nettoyage en ajoutant cet enduit spécial qui protège contre la poussière et les saletés. Les graffitis sont également enlevés plus aisément. Grâce au nouveau système de nettoyage à Brigue, l'entretien sera optimal en 2019.

Dans le Haut-Valais, Ruffiner Reisen, l'un des deux sous-traitants de la ligne de bus Leuk - Visp, a commandé 4 nouveaux véhicules équipés d'un plancher bas pour garantir un meilleur accès aux voyageurs et d'un nouveau système d'information voyageurs avec écran. La livraison est prévue en avril 2019.



Soutenir les évènements en Valais.

Pour encourager davantage de Valaisans à utiliser les transports publics durant leurs loisirs, la première étape est de communiquer sur les accès aux manifestations. Est-ce que la gare est à proximité du lieu de fête ? Le village est-il desservi par un bus ? Tous ces critères permettent d'évaluer l'accessibilité et sensibiliser les organisateurs lorsqu'ils communiquent ces informations dans leur programme.

Une autre possibilité de promouvoir les transports publics est d'offrir des avantages et des tarifs préférentiels pour les voyageurs. Des billets intégrés ou des offres combinées peuvent être mis en place lorsque l'évènement est payant. En achetant son billet d'entrée, le spectateur bénéficie du transport public depuis son domicile. Par exemple, en payant sa finance d'inscription, le participant d'une course du SwissPeaks Trail peut voyager jusqu'au départ avec son dossard.

De temps en temps, les horaires ou les compositions de transport public ne suffisent pas. Un évènement commence trop tôt ou finit trop tard. La fréquentation attendue est trop importante. Dès lors, un concept de mobilité doit être préparé avec les organisateurs. L'engagement de trains ou bus supplémentaires devient indispensable. Lors de la Foire du Valais ou la Marche des Cépages, de nombreux trains spéciaux sont organisés pour les visiteurs.



Rétrospective 2018

Janvier-juillet.

1^{er} février

Le compte officiel Instagram @regionalps_vs est lancé.

26 février

Les travaux sur les rames NINA débutent avec la modernisation du système d'information voyageurs et l'aménagement d'un compartiment multifonctions.

20 - 23 février

RegionAlps, en collaboration avec CarPostal, organise le transport des écoliers valaisans qui se rendent au salon « Your Challenge » à Martigny.

Fin mars

Durant l'hiver, plus de 1'500 élèves ont voyagé sur la ligne de l'Entremont pour les sorties à ski.

4 - 6 mai

A l'occasion de la Fête cantonale de chant, RegionAlps transporte plus de 2'000 enfants et membres de chorales à Châteauneuf-Conthey.

4 avril - 9 mai

Les participants du Tour du Chablais bénéficient du transport régional pour se rendre aux départs des étapes valaisannes de Monthey et St-Maurice.

1^{er} juin

Les ventes débutent pour la carte journalière Chablais - Haut-Lac en coopération avec CGN, CFF, TPC, et CarPostal.

16 - 17 juin

RegionAlps valorise son partenariat Hérisson sous Gazon en proposant des balades en mini trains dans l'enceinte du festival à Charrat.

26 juin

A Chamoson, l'Assemblée générale ordinaire nomme Martin von Känel, nouveau représentant TMR, et prépare la succession de Benno Bucher et Hans-Rudolf Mooser.

12 juillet

L'entreprise est recertifiée ISO 9001, ISO 14001 - OHSAS 18001 et Valais Excellence.

31 juillet

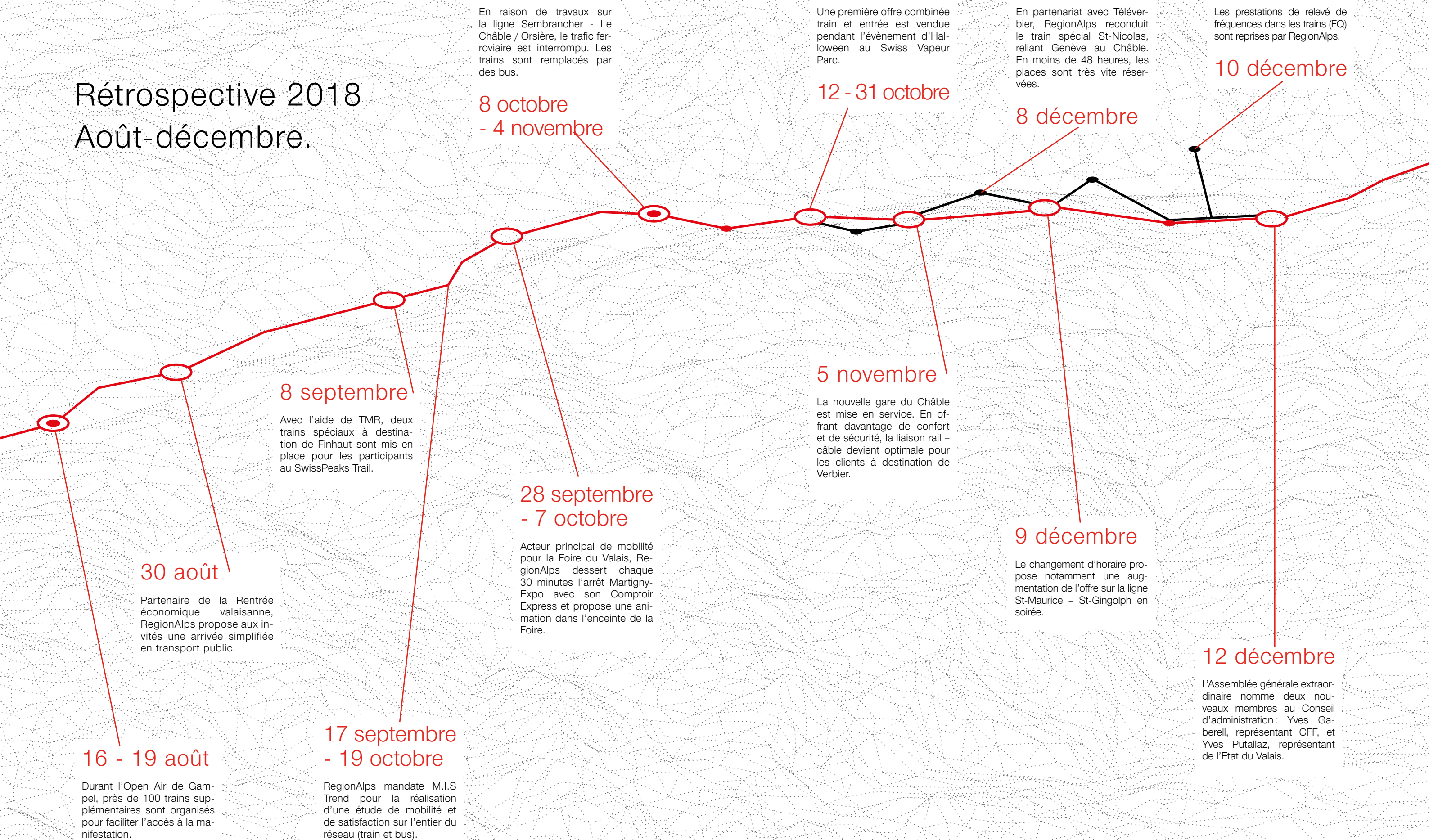
L'offre de transport est renforcée à l'occasion des feux d'artifice au Bouveret.

Juillet / août

Les enfants participant aux passeports vacances de Raron et Leuk bénéficient d'un abonnement pour les trains de RegionAlps.

Rétrospective 2018

Août-décembre.



16 - 19 août

Durant l'Open Air de Gampel, près de 100 trains supplémentaires sont organisés pour faciliter l'accès à la manifestation.

30 août

Partenaire de la Rentrée économique valaisanne, RegionAlps propose aux invités une arrivée simplifiée en transport public.

8 septembre

Avec l'aide de TMR, deux trains spéciaux à destination de Finhaut sont mis en place pour les participants au SwissPeaks Trail.

17 septembre
- 19 octobre

RegionAlps mandate M.I.S Trend pour la réalisation d'une étude de mobilité et de satisfaction sur l'entier du réseau (train et bus).

8 octobre
- 4 novembre

En raison de travaux sur la ligne Sembrancher - Le Châble / Orsière, le trafic ferroviaire est interrompu. Les trains sont remplacés par des bus.

28 septembre
- 7 octobre

Acteur principal de mobilité pour la Foire du Valais, RegionAlps dessert chaque 30 minutes l'arrêt Martigny-Expo avec son Comptoir Express et propose une animation dans l'enceinte de la Foire.

5 novembre

La nouvelle gare du Châble est mise en service. En offrant davantage de confort et de sécurité, la liaison rail - câble devient optimale pour les clients à destination de Verbier.

12 - 31 octobre

Une première offre combinée train et entrée est vendue pendant l'évènement d'Halloween au Swiss Vapeur Parc.

9 décembre

Le changement d'horaire propose notamment une augmentation de l'offre sur la ligne St-Maurice - St-Gingolph en soirée.

8 décembre

En partenariat avec Télévrier, RegionAlps reconduit le train spécial St-Nicolas, reliant Genève au Châble. En moins de 48 heures, les places sont très vite réservées.

12 décembre

L'Assemblée générale extraordinaire nomme deux nouveaux membres au Conseil d'administration: Yves Gaberell, représentant CFF, et Yves Putallaz, représentant de l'Etat du Valais.

10 décembre

Les prestations de relevé de fréquences dans les trains (FQ) sont reprises par RegionAlps.

Rapport financier

Synthèse des aspects financiers.

Après un millésime équilibré, l'exercice 2018 se solde par un excédent significatif de 2.4 MCHF. Les effets conjugués du robuste développement des recettes de trafic, d'une évolution en deçà des prévisions de la charge locative d'infrastructure ferroviaire ainsi que l'ajournement de certaines actions de maintenance spécifiques du matériel roulant ont notamment concouru à cette évolution. Bien que notoire, ce résultat annuel doit servir prioritairement le développement des conditions-cadres nécessaires à la mise en œuvre de la vision cantonale de la mobilité, notamment en termes de capacité d'exploitation, respectivement de développement de prestations adaptées aux besoins de la clientèle.

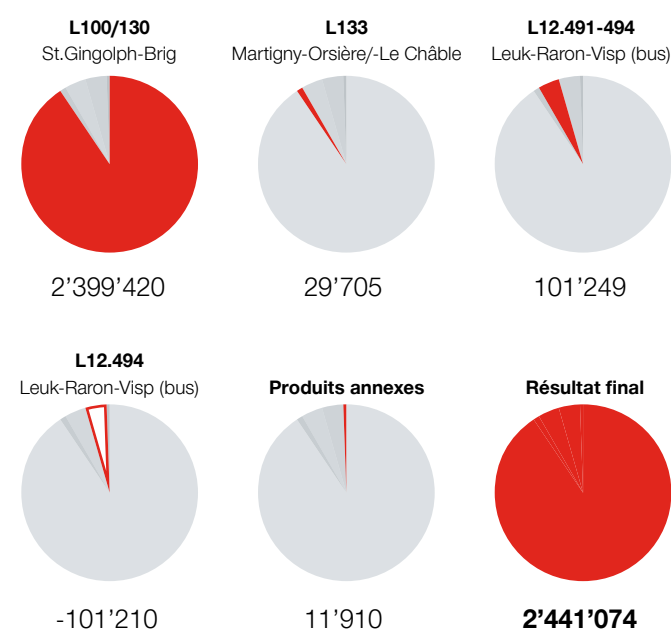
Le chiffre d'affaires de la société se fixe désormais à 43.7 MCHF et la somme de bilan se stabilise à 85 MCHF. Pour la première fois, la moyenne annuelle d'équivalents temps plein est en régression et se fixe à 64.42 ETP.

Sur la base de ces dimensions, les comptes de RegionAlps ont été soumis au contrôle ordinaire à l'issue de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Conformément aux dispositions de l'article 39 de la Loi sur le transport de voyageurs (LTV), la fiduciaire Ernst & Young a été désignée pour effectuer cette révision.

Compte de résultats

Les comptes 2018 des prestations du trafic régional de voyageurs (TRV) se soldent sur un excédent de CHF 2'429'164.-. En ce qui concerne les prestations annexes, RegionAlps clôture avec un résultat positif de CHF 11'910.-. A relever qu'en raison de l'exploitation de la nouvelle liaison entre Raron et St-German, la ligne de bus est désormais répartie sur deux cadres horaires distincts.

Les résultats par ligne sont les suivants :



Indemnités LTV selon art. 28.1	Confédération	Canton	Total
Ligne 100/130 St-Gingolph - St-Maurice - Sion - Brig	12 767 046	7 498 106	20 265 152
Ligne 133 Martigny - Orsières / - Le Châble	2 307 900	1 355 433	3 663 333
Ligne 12.491 Leuk - Turtmann - Gampel-Steg / - Gampel - Raron - Visp (491-493)	819 060	481 035	1 300 095
Ligne 12.494 Gampel-Steg - Raron - St. German (494)	126 011	74 007	200 018
TOTAL REGIONALPS SA	16 020 017	9 408 581	25 428 598
Quote-part (KB)	63%	37%	100%

Le taux de couverture des lignes TRV se fixe à un taux historique de 42.4% en hausse de 3.2 points par rapport à l'exercice 2017, lui-même supérieur de 1.6 points par rapport à l'exercice 2016.

Produits du transport

Après avoir stagné entre 2016 et 2017, les recettes de trafic augmentent de plus de 1 MCHF (+ 7.4%) et côtoient désormais le seuil des 17 MCHF. La contribution provient essentiellement du fort développement de la ligne de plaine entre Brig et St-Gingolph où l'effet de plafond ressenti en 2017 (recul de 1.6%) a totalement été gommé par une répartition de recettes CFF bénéfique au trafic régional (+ 7.4%). L'année sous revue confirme également toute la légitimité du développement de la cadence à la demi-heure en heures de pointe sur la ligne Martigny-Orsières/-Le Châble où les recettes ont crû de l'ordre de 8.4%. Enfin, la nouvelle liaison entre Raron et St-German n'a pas permis de neutraliser le niveau des produits de transport du secteur bus où les recettes sont désormais en légère régression (- 0.8%) après des exercices favorables.

Indemnités des pouvoirs publics

Les indemnités allouées par les pouvoirs publics sont le fruit des séances de coordination d'offre engagées en 2017 entre RegionAlps et les commanditaires. L'indemnité LTV (art. 28 al.1) octroyée en 2018 conformément aux conventions d'offre fédérales et cantonales s'élève à CHF 25'428'598.-.

En plus de cette enveloppe conjointement financée par la Confédération et le Canton du Valais, un nouveau contrat relatif au subventionnement de la liaison de bus entre St-German et la ligne de bus existante entre Loèche et Viège a été signé en 2018 avec la commune de Raron. Celle-ci co-finance désormais la prestation de bus à hauteur de CHF 60'000.-. Ce montant est considéré comme une indemnité des pouvoirs publics selon l'art. 28.4 de la Loi sur le transport de voyageurs (LTV). Dans le même temps, le subventionnement fourni depuis 2012 à RegionAlps par la commune de Gampel-Bratsch pour les prestations de courses scolaires a été dénoncé.



Produits de location de véhicules ferroviaires

Cette rubrique incorpore les revenus de la location des rames DOMINO de RegionAlps aux CFF (trafic grandes lignes) pour garantir le service ferroviaire InterRegio (IR) entre Brig et Domodossola. Pour rappel, depuis 2017, la perte du marché du trafic régional entre Brig et Domodossola désormais propriété de l'entreprise BLS, fixe un niveau de revenus situé entre 200 et 250 kCHF par année en fonction de l'engagement des rames.

Produits accessoires

Lors de l'exercice sous revue, RegionAlps a enregistré pour près de 38 kCHF de dédommagement résultant de deux décisions sur sinistres survenues sur le matériel roulant en 2016 (DOMINO) et 2017 (NINA), et accordées par l'assurance CFF.

Autres produits

Les autres produits se réduisent légèrement de 1.8% mais demeurent à la hauteur appréciable de 1'135 kCHF. Les revenus issus de l'exploitation ferroviaire entre St-Maurice et Aigle, prestation sous-traitée par les CFF à RegionAlps depuis 2016, contribuent à hauteur de 80% dans ce résultat. Depuis 2018, la commune de Raron indemnise l'exploitation d'une course de bus supplémentaire entre St-German et Raron en matinée à hauteur de 20 kCHF. La relation d'affaire engagée l'année passée avec les Transports Publics du Chablais (TPC) relatif au soutien à l'accompagnement de leurs trains entre Aigle et Monthey, s'est poursuivie avec satisfaction en 2018 et consolide également le niveau des autres produits.

Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 7'450 kCHF et augmentent de 2.3% par rapport à l'exercice 2017 (+ 168 kCHF). L'engagement individuel élevé et exemplaire des mécaniciens durant cette année a permis de compenser la baisse du niveau moyen d'équivalents temps plein (ETP), provenant de plusieurs réductions du temps de travail accordées aux mécaniciens ainsi qu'à un départ. Par conséquent, le solde élevé de reliquats d'heures en fin d'année a nécessité la création d'une provision compte-temps de plus de 100 kCHF. Cet effet conjugué au renchérissement structurel des salaires explique cette évolution. Durant l'exercice sous revue, RegionAlps n'a procédé à aucun assainissement extraordinaire de la caisse de pension.

Charges d'exploitation

La hausse des charges d'exploitation (+ 5.6%) s'explique notamment par les nouvelles charges de prestations informatiques en lien avec l'implémentation d'un nouveau logiciel salarial d'entreprise, interfacé au nouveau système de planification et d'engagement des mécaniciens SOPRE. Le lancement de l'action marketing marquant les 15 ans de la société, entériné dans le dernier trimestre 2018, a généré des charges supplémentaires en 2018, lesquelles s'étaleront également sur l'exercice suivant.

Charges de prestations ferroviaires

Les charges de prestations ferroviaires augmentent de près de 330 kCHF (+ 2.2%) par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 15'638 kCHF. Par l'effet conjugué de l'introduction de la cadence 30 min. aux heures de pointe et par l'introduction du nouveau facteur d'usure, les coûts du sillonnage sur la ligne Martigny-Orsières/-Le Châble ont significativement augmentés (+ 382 kCHF). Les coûts du sillonnage de la ligne de plaine sont eux demeurés stables en raison notamment d'une ristourne énergie et ETCS (système de sécurité de la marche des trains) de près d'un million de francs accordés par le gestionnaire d'infrastructure CFF sur sa facture de décembre. A noter que sous cette rubrique est aussi intégré le contrat de sous-traitance avec l'entrepreneur Steiner qui a lui augmenté de 315 kCHF, afin de faire face au développement de prestations de la ligne de bus entre Raron et St-German. L'optimisation des prestations de manœuvre ainsi que la baisse des coûts de distribution n'ont que partiellement contrebalancé ces différents renchérissements.

Charges de véhicules

Les charges d'entretien du matériel roulant régressent de près de 10% et atteignent, avec un montant de 8'853 kCHF, le niveau le plus bas constaté depuis 2015. Ce montant intègre le provisionnement extraordinaire de 310 kCHF accordé annuellement par l'Office fédéral des transports (OFT) jusqu'en 2021. Durant l'année 2018, aucune révision lourde n'a été réalisée. En outre, étant donné les incertitudes liées à la durée de vie résiduelle des rames DOMINO, aucune action de maintenance spécifique n'a encore été mise en œuvre. Cependant, fort d'une stratégie de renouvellement du matériel roulant entérinée par le Conseil d'administration de RegionAlps et validée par les CFF, des analyses sur les actions de maintenance spécifique pour assurer la fiabilité et la disponibilité du matériel roulant ont été menées et sont poursuivies en 2019. Par conséquent, les actions de maintenance spécifique ont été reportées à 2019.

Amortissements

La mise en activation de 800 kCHF de coûts de projet ETCS relatifs aux problèmes d'odométrie ainsi que l'activation du système d'information voyageurs, respectivement de la zone multifonctions des rames NINA pour 1.2 MCHF, concourent à la hausse de 3.1% constatée sur le poste « amortissements ».

Résultat financier

En contractant un prêt de 1.2 MCHF pour financer l'investissement consenti sur les rames NINA, RegionAlps a désormais huit prêts à long terme ouverts auprès des CFF. Les charges financières se réduisent de 115 kCHF (- 7.6%) du fait de l'amortissement de la dette, laquelle s'est réduite de 4.8 MCHF durant l'exercice.

Comptes de résultat.

Montants en kCHF
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre

RegionAlps SA	2018	2017	Delta	
PRODUITS D'EXPLOITATION	43 735	41 701	2 034	4.9%
Produits du trafic	16 839	15 678	1 161	7.4%
Indemnités des pouvoirs publics	25 489	24 607	881	3.6%
Produit de location de véhicules ferroviaires	224	250	-26	-10.4%
Produits accessoires	48	9	39	414.0%
Autres produits	1 135	1 157	-21	-1.8%
CHARGES D'EXPLOITATION	39 891	40 037	-146	-0.4%
Charges de personnel	7 450	7 282	168	2.3%
Charges d'exploitation	2 429	2 299	130	5.6%
Charges de prestations ferroviaires	15 638	15 307	330	2.2%
Charges de véhicules	8 853	9 794	-941	-9.6%
Amortissements	5 521	5 354	167	3.1%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)	3 844	1 664	2 180	131.0%
Résultats financiers	-1 403	-1 518	-115	7.6%
Charges financières	-1 403	-1 518	115	-7.6%
Résultats annuels	2 441	146	2 295	

Bilan

Au 31 décembre 2018, le bilan de RegionAlps se stabilise au seuil des 85 MCHF (en légère baisse de 0.5% par rapport à 2017). La part des immobilisés (véhicules) représente à cette date les 76.9% de l'actif. L'autonomie financière des fonds propres sur les engagements à long terme s'améliore de 29% par rapport à l'année précédente. Le remboursement des engagements à long terme ainsi que l'excédent significatif de l'exercice expliquent principalement cette évolution. En raison de l'augmentation de liquidité du Cash-Pooling des CFF, le ratio du fonds de roulement augmente de près d'un point à 2.63 et démontre une opportunité à mieux investir le surplus de liquidité.

Actifs circulants

Les actifs circulants augmentent de 3'880 kCHF (+ 24.6%) en raison notamment d'un nouvel appel en liquidité destiné à honorer le financement de l'investissement pour le « refit » des quatre rames NINA (système d'information voyageurs et zone multifonctions). Ces liquidités intègrent toujours le « Cashpool » du groupe CFF et n'apparaissent pas sous les créances financières.

Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés se réduisent de 4'318 kCHF (6.2%). Les amortissements du matériel roulant s'élèvent à 5'521 kCHF et les investissements activés à 2'003 kCHF. Ces derniers intègrent l'activation de 1.203 MCHF sur les quatre rames NINA relative à leur « refit ». En outre, les coûts de projet ETCS se montent désormais à 221 kCHF après une activation d'un montant de 800 kCHF durant l'exercice 2018. Ces coûts de projet seront encore effectifs tant que le problème d'odométrie sur les rames DOMINO ne sera pas résolu. Au niveau des immobilisations financières, celles-ci comprennent la part sociale acquise en 2017 auprès de la coopérative de mutualisation des entreprises de transport public « MOVlplus » et inscrite à sa valeur nominale de mille francs.

Dettes à court terme

Les dettes à court terme s'allègent de 1'532 kCHF (-16.9%) pour atteindre un niveau de 7'554 kCHF au 31 décembre 2018. La diminution est principalement due à la baisse des passifs de régularisation (- 1'792 kCHF), dont la majeure partie provient de comptabilisations internes avec le groupe CFF (- 1'691 kCHF). A noter que les dettes liées aux CFF croissent de 77 kCHF du fait du nouveau prêt contracté pour le « refit » des NINA. En raison du solde relativement élevé des heures supplémentaires, respectivement d'un solde de vacances non consommé significatif en cette fin d'année, une provision à court terme de 101 kCHF a été créée.

Dettes à long terme

En 2018, les dettes à long terme baissent de 1'269 kCHF (-1.9%). En effet, durant l'exercice, la société a notamment poursuivi le remboursement annuel de sa dette à long terme auprès des CFF pour près de 4.8 MCHF. La nouvelle dette à long terme de 1.2 MCHF contractée auprès du groupe CFF pour le « refit » des quatre rames NINA a partiellement contrebalancé cet effet. La dette auprès des institutions publiques se réduit de 326 kCHF. En outre, l'état des provisions pour les grandes révisions a augmenté de 2.7 MCHF, intégrant notamment le provisionnement supplémentaire de 310 kCHF accordé avec l'OFT jusqu'en 2021.

Provisions à long terme

Cette rubrique n'est constituée que de provisions pour grandes révisions sur le matériel roulant. Les provisions à long terme augmentent de 2'714 kCHF pour atteindre 10'469 kCHF. En l'absence de grandes révisions sur le matériel roulant durant l'exercice, cette évolution est uniquement due à la constitution de provision pour grandes révisions, soit :
- révision des rames DOMINO pour 2'370 kCHF (y.c. 310 kCHF de provision accordée par l'OFT)
- révision des rames NINA pour 344 kCHF

Fonds propres

Suite à l'excédent enregistré durant l'exercice 2018, les fonds propres de la société augmentent de 26.1% pour se monter désormais à 11.795 MCHF.

Après validation par l'Assemblée générale du 21 mai 2019, le résultat 2018 de CHF 2'441'074.- sera affecté comme suit :

- le bénéfice de CHF 2'429'164.- résultant de l'offre TRV donnant droit aux indemnités sera imputé à la réserve conformément à l'art. 36 de la LTV qui augmentera à CHF 5'078'441.- ;

- le solde, soit un bénéfice de CHF 11'910.-, sera viré à la réserve générale.

Bilan.

Montants en kCHF
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre

RegionAlps SA	2018	2017	Delta	
ACTIFS	85 056	85 493	-437	-0.5%
ACTIFS CIRCULANTS	19 667	15 786	3 880	24.6%
Liquidités (y.c. Cashpool du groupe CFF)	16 846	12 756	4 090	32.1%
Créances résultant de prestations tiers	82	85	-3	-3.2%
Autres créances	9	9		0.0%
Actif de régularisation	2 730	2 937	-207	-7.1%
ACTIFS IMMOBILISÉS	65 389	69 707	-4 318	-6.2%
Immobilisations corporelles	65 167	68 685	-3 518	-5.1%
Immobilisations financières	1	1		
Immobilisations en construction	221	1 021	-800	-78.3%
PASSIFS	85 056	85 493	-437	-0.5%
DETTES À COURT TERME	7 554	9 087	-1 532	-16.9%
Dettes résultant de prestations tiers	997	673	324	48.1%
Dettes à court terme CFF	4 896	4 819	77	1.6%
Dettes à court terme auprès des pouvoirs publics	326	326		
Autres dettes à court terme	122	136	-14	-10.2%
Compte-courant TMR	238	466	-228	-49.0%
Passifs transitoires	875	2 667	-1 792	-67.2%
Provisions à court terme	101		101	-85190.9%
DETTES À LONG TERME	65 706	67 053	-1 346	-2.0%
Dettes à long terme CFF	49 737	53 472	-3 735	-7.0%
Dettes à long terme auprès des pouvoirs publics	5 501	5 826	-326	-5.6%
Provisions à long terme	10 469	7 754	2 714	35.0%
FONDS PROPRES	11 795	9 354	2 441	26.1%
Capital-actions	6 650	6 650		
Réserves légales	55	48	7	14.9%
Réserve selon l'art. 36 LTV	2 649	2 510	139	5.5%
Résultat de l'exercice	2 441	146	2 295	

Tableau de financement.

Le niveau de liquidité général s'accroît de 4.090 MCHF. RegionAlps a généré environ 9.27 MCHF de trésorerie grâce à son activité opérationnelle. L'investissement consenti pour le « refit » des quatre rames NINA abaisse le niveau de liquidités de 1.2 MCHF. En outre, le remboursement des sept prêts long terme CFF, la retenue d'indemnité LTV 28.1 pour le prêt Confédéral ainsi que la facture de remboursement du prêt cantonal (art. 56 de la Convention avec le Canton du Valais), additionnés à l'octroi et le remboursement partiel du nouveau prêt relatif au « refit » des NINA génèrent une baisse de liquidité de plus de 3.9 MCHF.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre
Montants en kCHF

RegionAlps SA	2018	2017
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	9 277	6 261
Bénéfices nets / pertes nettes	2 441	146
Amortissements sur l'actif immobilisé	5 521	5 354
Variation des provisions	2 815	2 259
Variation des créances résultant de ventes et de prestations de services	3	-19
Variation des autres actifs circulants (y.c. actifs transitoires)	207	-440
Variation des dettes résultant d'achats et de prestations	324	-65
Variation des dettes à court terme (y.c. passifs transitoires)	-2 034	-975
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	-1 203	-2 799
Investissements immobilisations corporelles	-1 203	-2 798
Investissements immobilisations incorporelles		-1
Flux financiers provenant de l'activité de financement	-3 983	-5 145
Dettes financières à court/long terme	-3 657	-4 819
Autres dettes à long terme	-326	-326
TOTAL DES VARIATIONS DE LIQUIDITÉS	4 090	-1 683
Liquidités au début de l'exercice	12 756	14 438
Liquidités à la fin de l'exercice	16 846	12 756
Variation des liquidités	4 090	-1 683



Tableau des immobilisations.

Au 31 décembre 2018, le parc véhicule de RegionAlps comprend 4 rames NINA et 16 rames DOMINO. La valeur comptable nette pour l'ensemble du parc véhicules s'élève à 65.17 MCHF. Le compte des immobilisations en construction s'abaisse de 800 kCHF et ne se monte désormais qu'à 221 kCHF. Ce montant représente les coûts de projets relatifs aux problèmes d'odométrie inhérents à l'installation de l'ETCS sur les rames DOMINO. La collaboration conjointe des ingénieurs SIEMENS et CFF est engagée sur cette thématique qui devrait perdurer au-delà de l'exercice sous revue.

Montants en CHF

Immobilisations corporelles	Etat au 01.01.2018	Acquisitions	Cessions	Etat au 31.12.2018
Valeurs d'acquisitions	106 171 907			108 175 215
NINA	20 193 000	1 203 308	0	21 396 308
DOMINO*	85 978 907	800 000	0	86 778 907
Amortissements cumulés	-37 487 333			-43 008 587
NINA**	-6 536 020	-884 506	0	-7 420 526
DOMINO	-30 951 312	-4 636 749	0	-35 588 062
Valeurs comptables nettes	68 684 575			65 166 628
NINA	13 656 980	318 803	0	13 975 782
DOMINO	55 027 595	-3 836 749	0	51 190 846

* Les acquisitions d'actifs sur les véhicules DOMINO sont constituées de l'activation de l'installation ETCS sur les 4 dernières rames.

** Une contribution selon la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) pour un montant de CHF 15'761.- diminue les amortissements.

Annexes.

Etablissement des comptes

Les présents comptes annuels ont été établis au 31 décembre conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code des obligations ainsi qu'aux dispositions fixées par l'Ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC).

Réserves latentes

Au 31 décembre 2018, les comptes de RegionAlps ne laissent apparaître aucune réserve latente.

Dettes et actifs en garantie

RegionAlps SA 2018 2017

Dettes envers des institutions de prévoyances publiques	2018	2017
Caisse de pensions CFF	0	0
Dettes à long terme auprès des pouvoirs publics		
Prêt remboursable de la Confédération selon l'art. 56. Convention du 10.10.2001, avenant du 30.06.2009	3 285 154	3 464 343
Prêt remboursable du Canton selon l'art. 56. Convention du 10.10.2001, avenant du 30.06.2009	2 541 240	2 687 850
Actifs en garantie		
Rames DOMINO en faveur des CFF SA	51 190 846	55 027 595

Engagement de prévoyance

RegionAlps est affiliée à la Caisse de pensions CFF pour la prévoyance professionnelle. Ladite caisse assure environ 55 000 clientes et clients pour un taux d'assurés retraités de 46%. Pour la première fois depuis 2008, elle a clôturé l'exercice écoulé avec un rendement négatif. Avec une performance de - 2,0%, il se situe juste - 0.1% en deçà de son propre indice de référence. Bien que le résultat soit insatisfaisant, il est supérieur à la moyenne des caisses de pension suisses. Durant l'exercice 2018, le résultat de la Caisse de pensions CFF a été influencé par des coûts non récurrents destinés à amortir l'impact de la réduction du taux de conversion et de la réduction du taux d'intérêt technique à 1.5%. En conséquence, le taux de couverture est passé de 107.1% à 101.1%. Les comptes annuels de RegionAlps ne comprennent aucune provision pour des engagements de prévoyance. Toutefois, un engagement de prévoyance de 744.4 MCHF (année précédente : 799.2 MCHF) figure au passif du bilan de CFF au 31 décembre 2018. RegionAlps bénéficie de

cet engagement au même titre que les autres sociétés fondatrices affiliées. Cet engagement de prévoyance restera maintenu jusqu'à l'achèvement de l'assainissement durable de la Caisse de pensions CFF, qui implique la constitution d'une réserve pour fluctuation de valeurs.

Caisse du personnel

CFF tient une caisse du personnel. Les collaboratrices, les collaborateurs, les retraitées et retraités des CFF, des filiales et des fondations proches de l'entreprise peuvent y effectuer des placements, pour autant qu'ils soient garantis par ces filiales et fondations. Une obligation de garantie existe envers les collaborateurs et les retraités de RegionAlps, égale aux placements et aux intérêts. Le montant total de l'obligation s'élève à CHF 214'465.- au 31 décembre 2018.

Management des liquidités

A l'instar des autres sociétés-filles, RegionAlps fait partie intégrante du Cash-Pooling des CFF. A ce titre, le management des liquidités intègre donc le principe de solidarité. Ainsi, la banque est autorisée à garantir ses créances avec les soldes des autres participants du «pool».

Informations relatives à la réalisation d'une évaluation des risques

RegionAlps fait partie intégrante du management du risque mené par le groupe CFF.

Chaque année, la société identifie et évalue les principaux risques. Elle définit les mesures requises, en assure leur mise en œuvre et présente un rapport au Conseil d'administration. Ce processus s'inscrit dans le cadre de la politique de management du risque des CFF.

Le Conseil d'administration a approuvé le 1^{er} octobre 2018 le rapport sur les risques d'entreprise. RegionAlps s'appuie sur des estimations et des hypothèses prospectives pour établir son bilan et réaliser des évaluations.

Approbation des comptes annuels par l'Office fédéral des transports

Selon l'art. 37, al. 2, LTV, l'OFT examine si les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales et aux conventions sur les contributions et les prêts des pouvoirs publics qui en découlent. En raison des changements des bases juridiques (Loi fédérale sur le programme de stabilisation 2017-2019), dès 2017, les examens selon le droit des subventions de l'OFT ne sont effectués plus que périodiquement ou en fonction des besoins, mais plus obligatoirement chaque année. Par courrier du 18 avril 2019, l'OFT a communiqué ne pas avoir vérifié les comptes annuels 2018 sous l'angle du droit des subventions, en vertu de l'art. 37, al. 2, LTV.

Approbation des comptes annuels par le Conseil d'administration

Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration lors de sa séance du 1^{er} février 2019.

Attribution de l'excédent.

Montants en CHF

RegionAlps SA	Date	Montant
Réserves bloquées	01.01.2018	
Réserves pour pertes futures art. 36 LTV		2 649 277
Réserve générale		54 585
Résultat net de l'exercice	31.12.2018	
Résultat de l'offre TRV		2 429 164
Résultat net des prestations annexes		11 910
Réserves bloquées	après l'AG	
Réserves pour pertes futures art. 36 LTV		5 078 441
Réserve générale		66 494

A l'Assemblée générale de
REGIONALPS SA, Martigny

Berne, le 2 mai 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de REGIONALPS SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financements, le tableau des immobilisations et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Pierre Delaloye
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Alessandro De
Luca (Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé

RegionAlps SA
Rue de la Poste 3
1920 Martigny
+41 27 720 47 47
regionalps.ch